

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 16 MAI 1942
EXERCICE 1941

—
RAPPORTS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES
RÉSOLUTIONS

BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 350 MILLIONS DE FRANCS

ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL

16, B^d des Italiens

P A R I S

R. C. Seine 251.988 B L.B.F. n° 22



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 16 MAI 1942

EXERCICE 1941

RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES

RÉSOLUTIONS

LISTE DES SIÈGES DE LA BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 350 MILLIONS DE FRANCS ENTièrement VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS — PARIS (9^e)

TÉL. : TAITBOUT 74-70 à 79 - 75-70 à 79 — INTER 290 à 99
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : NACICOMI - PARIS
CHÈQUES POSTAUX : PARIS 1663-15 — R. C. SEINE 251.988 B
L. B. F. n° 22

AGENCES A PARIS ET EN BANLIEUE

AGENCE CENTRALE, 16, Boulevard des Italiens, 9^e.
AUTEUIL, 120, Rue Lafontaine, 16^e.
AVENUE D'ORLÉANS, 53, Av. d'Orléans, 14^e.
BARBÈS, 3, Boulevard Barbès, 18^e.
BOUL. ST-GERMAIN, 133, Boul. St-Germain, 6^e.
BOURSE, 13, Place de la Bourse, 2^e.
CHAMPS-ÉLYSÉES, 37, Avenue des Champs-Élysées, 8^e.
ÉTIENNE-MARCEL, 44, Rue Etienne-Marcel, 2^e.
GAMBETTA, 2, Place Gambetta, 20^e.
GARE DE LYON, 20, Rue de Lyon, 12^e.
GARE MONTPARNASSE, 169, Rue de Rennes, 6^e.
GARE DU NORD, 138, Rue La Fayette, 10^e.
GOBELINS, 77, Avenue des Gobelins, 13^e.
GRANDE-ARMÉE, 52, Avenue de la Grande-Armée, 17^e.
JOUFFROY, 77, Rue Jouffroy, 17^e.
LA BOÉTIE, 27, Rue La Boétie, 8^e.
NATION, 3, Place de la Nation, 11^e.
PASSY, 14, Rue de Passy, 16^e.

PLACE CLICHY, 80, Rue de Clichy, 9^e.
ST-LAZARE-HAUSSMANN, 73, Bd Haussmann, 8^e.
SÉBASTOPOL, 45, Boulevard de Sébastopol, 1^{er}.
TERNES, 9, Place des Ternes, 17^e.
TRINITÉ, 1, Rue de Clichy, 9^e.
TURENNE, 109, Rue de Turenne, 3^e.
VAUGIRARD, 148, Rue Lecourbe, 15^e.
VICTOR-HUGO, 168, Avenue Victor-Hugo, 16^e.
VILLETTE, 30, Rue de Flandre, 19^e.
VOLTAIRE, 18, Boulevard Voltaire, 11^e.
AUBERVILLIERS, 10, Av. de la République, Aubervilliers.
IVRY-SUR-SEINE, 18, Rue de la Mairie, Ivry-s-Seine.
LEVALLOIS-PERRET, 66, Rue du Président-Wilson, Levallois-Perret.
MONTREUIL-SOUS-BOIS, 41, Boulevard Rouget-de-l'Isle, Montreuil.
NEUILLY-ROULE, 102, Avenue du Roule, Neuilly-s-Seine.
PANTIN, 75, Rue de Paris, Pantin.

SUCCURSALES ET AGENCES EN PROVINCE

ABBEVILLE
AIRE-SUR-LA-LYS
ALBERT
ALBI
AMBOISE
AMIENS
ANGERS
Angers-Doutre
ANGOUËME
ANNONAY
ANZIN
APT
ARDRES
ARGENTON-SUR-CREUSE
ARRAS
AUBIGNY-SUR-NÈRE
AUCHEL
AUDINCOURT
AUDRUICQ
AUMAËLE
AUXERRE
AUXI-LE-CHATEAU
AVALLON
AVESNES-SUR-HELPE
AVIGNON
AVRANCHES
BAGNÈRES-DE-LUCHON
BAR-SUR-AUBE
BAR-SUR-SEINE
BAUGÉ
BAYEUX
BAYONNE
BAZAS
BEAULIEU
BEAUNE
BEAUVAIS
BELFORT

BELLEVILLE-SUR-SAONE
BERCK-PLAGE
BERGERAC
BERNAY-DE-L'EURE
BESANÇON
Besançon-les-Chaprais
BÉTHUNE
BÉZIERS
BIARRITZ
BLANC-MISSERON
BLANGY-SUR-BRESLE
BLOIS
BOHAIN
BORDEAUX
Bordeaux Saint-Genès
— Tivoli
BORT-LES-ORGUES
BOULOGNE-SUR-MER
BOURBON - L'ARCHAM-BAULT
BOURBONNE-LES-BAINS
BOURG-D'OISANS
BOURGES
BOURG-MADAME
BOURGOIN
BREST
BRIANÇON
BRIANÇON-Ville
BRIEY
BRIVE
BRUAY-EN-ARTOIS
BRUYÈRES
CAEN
CAGNES-SUR-MER
CALAIS
CAMBRAI
CANNES

CARCASSONNE
CARPENTRAS
CARVIN
CASTELNAUDARY
CASTILLON-S-DORDOGNE
CASTRES
CAUDRY
CAVAILLON
CAYEUX-SUR-MER
CHABLIS
CHALON-SUR-SAONE
CHAMPAGNOLE
CHARLEVILLE
CHARTRES
CHATEAUBRIANT
CHATEAU-GONTIER
CHATEAUBOUX
CHATEAU-THIERRY
CHATILLON-SUR-INDRE
CHATILLON-SUR-SEINE
CHAUNY
CHAUVIGNY
CHERBOURG
CHOLET
CIVRAY
CLAMECY
CLERMONT-FERRAND
COGNAC
COMMENTRY
CORBEIL
CORBIGNY
CORNIMONT
COURS
CRAON
DAX
DEAUVILLE
DECIZE

DELLE
DENAIN
DESVRES
DIEPPE
DIEULEFIT
DIJON
DINAN
DINARD
DOLE
DOUAI
DOUE-LA-FONTAINE
DOULLENS
DOURDAN
DREUX
DUNKERQUE
ELBEUF
EMBRUN
ÉPINAL
ERNÉE
ESCARBOTIN
ESTAIRES
ÉTAPLES
ÉTRÉPAGNY
ÉVREUX
FÉCAMP
FIGEAC
FIRMINY
FONTAINEBLEAU
FORGES-LES-EAUX
FOUGÈRES
FOUGEROLLES
FOURMIÈS
FRUGES
GAILLAC
GAP
GÉRARDMER
GISORS

GRANDVILLIERS
GRAULHET
GRAVELINES
GRENOBLE
HAM
HAUTMONT
HENDAYE
HESDIN
HIRSON
ILLE-SUR-LA-TÊTE
ISSOIRE
ISSOUDUN
JEUMONT
JOIGNY
JOINVILLE
JUSSEY
LABOUEYRE
LA CAPELLE-EN-THIÉRACHE
LA CHARITÉ-SUR-LOIRE
LA CHATRE
LA FLÈCHE
LA HAYE-DESCARTES
LAIGLE
LAMBALLE
LA MURE
LAON
LARAGNE
LA ROCHELLE
LA ROCHE-POSAY
LA ROCHE-SUR-YON
LA TOUR-DU-PIN
LAVAL
LAVELANET
LE BLANC
LE HAVRE
Le Havre Rond-Point
LE MANS

LE NOUVION-en-THIÉRACHE
LENS
LE PUJ
LES ANDELYS
LES AVENIÈRES
LESPARRE
LE THILLOT
LE TOUQUET
LÉZIGNAN
LIBOURNE
LILLE
LILLERS
LIMOGES
LIMOUX
LISIEUX
L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
LIVAROT
LONGWY
LONS-LE-SAUNIER
LORIENT
LOUDUN
LOURDES
LOUVIERS
LURE
LUXEUIL-LES-BAINS
LYON
Lyon Bellecour
— Brotteaux
— Guillotière
— La Fayette
— La Mouche
— Monplaisir
— Tolozan
LYS-LES-LANNOY
MANTES GASSICOURT
MARCIGNY
MARLE-SUR-SERRE
MARMANDE

MARQUISE
MARSEILLE
Marseille Dugommier
— République
MASSIAC
MAUBEUGE
MAZAMET
MEAUX
MELUN
MÉRÜ
MIGENNES
MILLAU
MIRECOURT
MONTARGIS
MONTBÉLIARD
MONTE-CARLO
MONTÉLIMAR
MONTREAU
MONTLUÇON
MONTMORILLON
MONTPELLIER
MONTPON-SUR-L'ISLE
MONTRÉJEAN
MONTREUIL-SUR-MER
MORSTEL
MORTAGNE
MORTEAU
MOULINS
MURAT
NANCY
NANGIS
NANTES
NARBONNE
NEMOURS
NEUFCHÂTEL-EN-BRAY
NEVERS
NICE
NIMES

NIORT
NÈUX-LES-MINES
NOGENT-SUR-SEINE
ORLÉANS
PARTHENAY
PAU
PAULLAC
PÉRIGUEUX
PÉRONNE
PERPIGNAN
PITHIVIERS
PLOMBIÈRES-LES-BAINS
POITIERS
PONTARLIER
PONT-AUDEMER
PONTCHARRA
PONTIVY
PRADES
PROVINS
PUISEAUX
QUILLAN
RAMBERVILLERS
RAMBOUILLET
REIMS
REMIEMONT
RENNES
RIBÉRAC
RIVE-DE-GIER
RIVES-SUR-FURE
ROANNE
RODEZ
ROISEL
ROMILLY-SUR-SEINE
ROMORANTIN
ROUBAIX
ROUEN
ROYE
RUE

SABLÉ-SUR-SARTHE
SAINTES
SAINT-AFFRIQUE
SAINT-AIGNAN-SUR-CHEV
SAINT-AMAND-LES-EAUX
SAINT-AMAND-MONTROND
SAINT-BONNET
SAINT-BRIEUC
SAINT-CALAIS
SAINT-CHAMOND
SAINT-CLAUDE
SAINT-DIÉ
SAINT-ÉLOY-LES-MINES
SAINT-ÉTIENNE
SAINT-FARGEAU
SAINT-FLORENTIN
SAINT-FLOUR
SAINT-FONS
SAINT-FOY-LA-GRANDE
SAINT-GAUDENS
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT
SAINT-JUNIEN
SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE
SAINT-NAZAIRE
SAINT-NECTAIRE
SAINT-OMER
SAINT-PALAIS
SAINT-POL-SUR-TERNOISE
SAINT-QUENTIN
SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME
SALINS-LES-BAINS
SAUMUR
SEDAN
SENS
SÈTE
SISTERON

SOISSONS
SOLESMES
TARARE
TARBES
TERRASSON
THIERS
THIZY
THOUARS
TONNERRE
TOULOUSE
TOURCOING
TOURNON-SUR-RHONE
TOURS
TROYES
TULLE
VAL D'AJOL
VALENÇAY
VALENCE
VALENCIENNES
VENDOME
VERSAILLES
VERVINS
VEZOU
VEYNES
VICHY
Vienne
VIERZON
VIHIERS
VILLEFRANCHE-de-Rouergue
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
VILLENEUVE-SUR-LOT
VILLENEUVE-SUR-YONNE
VILLERS-COTTERETS
VIZILLE
VOIRON
YVETOT

SUCCURSALES ET AGENCES AUX COLONIES ET A L'ÉTRANGER

ABIDJAN (Côte d'Ivoire).
BAMAKO (Soudan Français), Avenue Ballay.
CONAKRY (Guinée Française) Immeuble Hadife, 6^e Avenue.

DAKAR (Sénégal), 8, Avenue Canard.
SAINT-LOUIS (Sénégal), Rue Blanchot.
FORT-DE-FRANCE (Martinique), 13, Rue de la République.
LONDRES, 3, Abchurch Yard, E. C. 4.

SUCCURSALES ET AGENCES DE LA

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (AFRIQUE)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 17, BOULEVARD BAUDIN - ALGER

ADR. TÉLÉGRAPH. : NACICOMAF-ALGER TÉLÉPH. : 399-15 et 399-16 CHÈQUES POSTAUX : ALGER 102-63
R. C. ALGER 17.436 — L. B. F. n° 218

ALGER, 17, BOULEVARD BAUDIN - Tél. : 399-15 et 399-16 - Chèques Postaux : ALGER 102-63.
ALGER-BELCOURT, 143, RUE SADI-CARNOT - Tél. : 683-95.
BONE, 20, COURS BERTAGNA - Boîte Postale : 47 - Tél. : 27-65 - Chèques Postaux : ALGER 291-00.
CONSTANTINE, 4, PLACE BÉLISAIRES - Boîte Postale : 298 - Tél. : 41-25 - Chèques Postaux : ALGER 311-60.
CASABLANCA, 26, PLACE DE FRANCE - Boîte Postale : 573 - Tél. : 39-91 et 39-92 - Chèques Postaux : RABAT 207-63.
CASABLANCA-BOULEVARD DE MARSEILLE, 49, BOULEVARD DE MARSEILLE - Tél. : 23-43 et 71-14.
MARRAKECH, RUE BAB-AGNAOU - Boîte Postale : 21 - Tél. : 22-81.
MEKNÈS, ANGLE RUE DE SÈTE et RUE DE MARSEILLE - Boîte Postale : 22 - Tél. : 27-72.
PORT-LYAUTEY, IMMEUBLE BELLET, RUE ALBERT-1^{er} - Boîte Postale : 48 - Tél. : 216 - Chèques Postaux : RABAT 207-63.
RABAT, PLACE LYAUTEY - Boîte Postale : 132 - Tél. : 41-96.

FES, PLACE LYAUTEY.
ORAN, 10, BOULEVARD GALLIÉNI - Boîte Postale : 7 - Tél. : 227-46 et 209-63 - Chèques Postaux : ALGER 284-40.
ÂIN-TÉDÈS - Tél. : 0-19.
CAISSAIGNE - Tél. : 0-25.
COLOMB-BÉCHAR, AVENUE RÉVOIL - Tél. : 0-50 - Chèques Postaux : ALGER 336-13.
MOSTAGANEM, 3, AVENUE ANATOLE-FRANCE - Tél. : 28-31 - Chèques Postaux : ALGER 140-99.
SIDI-BEL-ABBÈS, 9, PLACE CARNOT - Boîte Postale : 83 - Tél. : 27-87.
TUNIS, 55, RUE DE NAPLES - Tél. : 79-35 et 79-36 - Chèques Postaux : TUNIS 56-73.
BEJA, 21, AVENUE DE FRANCE.
SFAX, 18, RUE J.-H. MATTEI - Tél. : 7-29 - Chèques Postaux : TUNIS 60-02.
SOUSSE, AVENUE MARÉCHAL-PÉTAÏN.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

JULES GUIRAUD	PRÉSIDENT
JACQUES DE ROHAN-CHABOT	VICE-PRESIDENT
PIERRE STROHL	»
JEAN DE LA BOUILLERIE	ADMINISTRATEUR
LÉON CAYLA	»
RAOUL DE CHARBONNIÈRE	»
DOMINIQUE DE DIETRICH	»
JACQUES QUELLENNEC	»
JEAN SEGARD	»
FERNAND VENOT	»
LOUIS VILGRAIN	»
JULES VINSON	»
ALFRED POSE	DIRECTEUR-GÉNÉRAL

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. s. BIEUVILLE

G. MARION

J. RICHEL

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 350 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS (9^e)
R. C. Seine 251.983 B B. F. n° 22

RAPPORT

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Assemblée Générale Ordinaire du 16 Mai 1942

Messieurs,

Après les tragiques événements qui, en quelques semaines, avaient fait de notre vieille et glorieuse Nation, encore attardée dans les illusions d'une sanglante victoire, un pays vaincu, la France a éprouvé une sorte de détente. Elle n'imaginait pas que les jours dramatiques de l'épreuve pussent laisser la vie reprendre son cours. Et le retour au foyer, aux humbles soucis d'une existence dont ils n'avaient pas su toujours apprécier la douceur, donna aux Français cet apaisement qui suit les grands orages.

L'année 1941 les a rappelés à la dure loi de la défaite. Sans doute le nombre de nos chômeurs n'a cessé de décroître, mais la faim et le froid qui, jusqu'ici, étaient le triste lot des ouvriers sans travail ne sont plus aujourd'hui, au moins dans les grosses agglomérations urbaines, écartés par le labeur quotidien. Isolé du monde, notre Pays n'est plus en état de satisfaire les besoins qui étaient les siens. Il doit s'astreindre à un rationnement sévère et vivre sur ses réserves. Progressivement ses stocks de matières premières s'amenuisent; dans beaucoup d'entreprises, ils ont déjà disparu. Et le maintien en activité de nos usines devient chaque jour plus précaire. D'autre part, le large capital accumulé dans ce pays économiquement évolué qu'est le nôtre, ne peut plus être conservé intact. Notre outillage, sous toutes ses formes, s'use et l'on ne saurait songer à le reconstituer. Ainsi notre potentiel s'affaiblit chaque jour cependant que grossit sans cesse la somme des travaux de reconstruction devant lesquels nous laissera l'après-guerre.

Mais la tâche de demain, pour immense qu'elle puisse être, le cède en importance à l'impératif d'aujourd'hui qui est de durer, de vivre. La France ne le peut qu'en retrouvant cette terre maternelle qui a si profondément marqué ses traits et dont trop de ses enfants se détournent. Ramenée à elle par la cruelle nécessité, c'est par elle qu'elle doit d'abord survivre, puis entreprendre le grand œuvre de sa reconstruction.

Certes, il ne s'agit pas de renoncer à l'activité industrielle sans laquelle aucun pays de l'Europe Occidentale ne pourrait soutenir son train de vie; car ce n'est pas par l'effet du hasard que les grandes nations ont vu leur population et leur bien-être croître avec la puissance de leurs industries. Le rêve d'une France uniquement agricole est une chimère que l'élégie pastorale peut caresser mais dont la connaissance des dures exigences de la vie fait rapidement justice.

Nous ne saurions donc souhaiter un pareil sort à notre Patrie. Mais ce que nous pouvons et nous devons désirer, c'est que de cette revanche de la terre, de l'enthousiasme nouveau qu'elle suscite, sorte ce que nous pourrions appeler le reclassement moral du paysan. L'agriculture comme l'industrie exige de la science et de l'imagination créatrice; mais si la terre ne livre pas ses trésors au premier venu, elle paie largement de retour jusqu'aux esprits les plus ornés qui ont choisi de se consacrer à elle. Que le nouvel appel des champs enrichisse notre terre de France de l'élite dont elle est digne, et une importante étape aura été franchie dans la voie du redressement.

Pour durer, nous avons la richesse de notre terroir; nous avons aussi l'aide de notre Empire Colonial. Terre de gloire et de sacrifice, cet Empire est, dans quelques-unes de ses parties, devenu un précieux réservoir de matières premières et de denrées pour la Métropole affaiblie. Il est aussi, pour le génie français, une promesse de survie car en lui s'affirme la jeunesse éternelle de notre race. Le souffle de grandeur qui anime toute la création marocaine, la science et la vitalité dont témoigne l'exploitation des plaines à blé et des vignobles de l'Algérie, des oliveraies et des mines de Tunisie, des champs de caféiers de la Côte d'Ivoire et de Madagascar, des bananeraies de la Guinée, des plantations et des industries de l'Indo-Chine, sont pour nous l'assurance que notre Pays connaît toujours les voies de la vie.

Ce vaste Empire où nous avons beaucoup créé réclame encore de nous de grandes tâches. Aussi doit-il rester largement ouvert à ceux que tourmente le besoin de bâtir. Nous sommes entrés en France dans une phase d'organisation professionnelle dont nous ne discernons pas encore le sens. Les buts réels de cette organisation restent mystérieux et l'on ignore quelle structure économique elle tend à donner à notre Pays. Mais chacun pressent que la Patrie blessée doit, pour se relever, laisser s'épanouir toutes ses forces de renouvellement, toute sa puissance de création, et la crainte est vive d'un académisme économique qui sacrifierait l'élan de la jeunesse à l'inertie des situations acquises. A supposer que dans la Métropole une certaine coordination des efforts soit nécessaire et qu'ainsi l'action de chacun doive être sinon arrêtée — comme on paraît souvent le croire — à tout le moins disciplinée, dans nos possessions africaines la course est assez largement ouverte et, eu égard aux espaces libres, les conséquences sociales des erreurs éventuelles sont d'assez négligeable importance, pour qu'on y puisse laisser florir un nouvel américanisme. Trop souvent, le sens de la mesure, cette vertu traditionnelle de notre race, au lieu de se manifester dans son domaine qui est celui de l'action, nous sert à justifier le refus d'entreprendre. Il est indispensable que sur un champ nouveau se dégagent les personnalités qui, fortes de leurs succès coloniaux, apporteront à l'économie métropolitaine ces grands desseins, cette acceptation virile des risques de la vie devant lesquels nous avons trop longtemps reculé.

Car, sous quelque jour que l'on voie l'avenir, l'obligation s'impose à nous de produire. Nous le devons pour vivre, éviter la ruine, refaire la France. L'abondance monétaire dont la collectivité nationale bénéficie ne constitue une véritable richesse que dans la mesure où cette monnaie donne le moyen d'acquiescer des biens. La confrontation avec les biens, le rationnement de la consommation l'évite aujourd'hui à la monnaie. Mais une pareille politique ne pourra sans doute survivre longtemps à l'état de guerre; aussi faudra-t-il, si l'on veut limiter la hausse inévitable des prix, accroître considérablement la production, la mettre en rapport avec la quantité de monnaie créée. C'est à coup sûr cette production que le Pays doit préparer et non un arrêt des initiatives qui signifierait la mort de la France.

Il serait d'ailleurs vain d'attendre de mesures susceptibles d'entraver la production un apaisement des conflits sociaux. Un tel apaisement venant après les terribles destructions dont notre Pays a déjà souffert et qui se poursuivent encore chaque jour, ne sera pas, une fois la guerre terminée, subordonné, comme il l'est en période de crise économique, à la répartition des richesses mais bien à leur production. Car la pénurie, par la violence des réactions de défense qu'elle suscite, exacerbe les égoïsmes et accentue une inégalité des conditions qui prend un caractère d'autant plus odieux que les plus défavorisés souffrent davantage. C'est donc à la multiplication des biens que le Pays doit se préparer s'il veut éviter la déchéance dans le désordre. Et l'erreur serait grande de se préoccuper des problèmes qu'elle pourra poser dans un avenir lointain quand, dans le présent et dans l'avenir immédiat, elle est pour nous une nécessité vitale.

Dans l'économie de disette qui est aujourd'hui la nôtre, l'abondance des moyens monétaires constitue une exception qui a permis aux Banques de voir s'accroître notablement la masse de leurs ressources. Augmentation d'ailleurs plus apparente que réelle. Car si de 1938 à 1941, la masse des dépôts des cinq Établissements de Crédit qui publient une situation mensuelle s'est accrue de 135,4 pour 100, parallèlement, la quantité des billets mis en circulation par la Banque d'émission augmentait de 145,8 pour 100. Rappelons encore qu'en 1913, les dépôts des quatre Établissements qui existaient alors représentaient 99 pour 100 de la circulation de billets. Ils ne représentaient plus que 28,7 pour 100 de cette circulation au 31 Décembre 1941.

Il nous reste donc d'énormes progrès à réaliser pour revenir à une masse de dépôts mieux en rapport avec le chiffre des billets créés. Entre le bilan de l'Institut d'émission et celui des Banques privées, l'équilibre est depuis longtemps rompu et la rupture ne fait que s'accroître. Dans l'intérêt de l'économie nationale il est souhaitable que cet équilibre se rétablisse.

Notre Établissement a pris sa part de l'expansion monétaire française. Il a, comme toutes les Banques, connu une vive poussée pendant le premier semestre, poussée qui a été se ralentissant au cours du troisième et surtout du dernier trimestre. Ce ralentissement concomitant à l'accroissement de la masse des billets créés s'explique mal et le circuit de la monnaie conserve son mystère. D'aucuns invoquent la thésaurisation mais sans nous dire pourquoi elle se serait accentuée depuis Juillet. Il est possible que le produit des récoltes, en faisant affluer la monnaie vers les campagnes où survit la tradition du bas de laine, ait provoqué une certaine accumulation de capitaux improductifs dans les milieux agricoles. On peut

toutefois douter que ce mouvement suffise à expliquer l'arrêt de l'afflux des fonds vers les Banques. De même, l'habitude que prennent certaines entreprises dont les disponibilités sont larges, de souscrire des Bons du Trésor, ne semble pas pouvoir, à elle seule, constituer la cause d'un tel arrêt.

Quoi qu'il en soit, nous avons terminé l'année 1941 avec un chiffre de dépôts important et qui justifie pleinement l'augmentation de capital que nous avons réalisée au cours de l'exercice. Cette opération dont vous connaissez le succès nous a permis non seulement de porter nos fonds propres à un montant qui nous donne les normes de nos confrères, normes que la hausse des dépôts a d'ailleurs abaissées à des chiffres faibles, mais encore de racheter, pour les annuler, les parts bénéficiaires que nous avions créées en faveur de la Liquidation de la Banque Nationale de Crédit. Ainsi nous nous trouvons libérés de la lourde hypothèque qui pesait sur notre Société et maîtres désormais, dans le cadre des lois, de nos répartitions.

La poussée de nos emplois commerciaux n'a aucunement suivi celle de nos ressources. La masse des effets de commerce que nous avons en portefeuille tend à décroître, même en sommes, malgré la hausse des prix. C'est là un phénomène que l'évolution économique explique suffisamment. Mais cette évolution devrait logiquement provoquer une baisse de nos emplois en débiteurs; or, c'est au contraire une hausse que nous constatons, notamment depuis que le rythme d'accroissement des dépôts tend à se ralentir. A en croire ces données, il semblerait donc que l'économie nationale connaisse, depuis le début du second semestre, non pas un resserrement de trésorerie — car le pourcentage de nos emplois commerciaux par rapport à nos dépôts reste très faible — mais une moindre pléthore de fonds. Il est a priori, difficile de discerner les causes d'une pareille évolution. En tout cas, la montée des débiteurs montre que la thésaurisation n'a pas seule agi sur le mouvement des dépôts des banques; la naissance de besoins nouveaux de monnaie a eu aussi son influence. D'où ces besoins procèdent-ils? Ce ne peut être d'une expansion de la production, toutes les constatations de fait s'élevant contre une telle hypothèse. Il est possible que l'origine en soit dans l'orientation nouvelle de l'activité industrielle française. Par les problèmes de réglemens internationaux qu'elle pose, cette orientation n'aboutit-elle pas à un ralentissement dans la rotation des capitaux par quoi se légitimerait le besoin d'un fonds de roulement accru?

Notre activité commerciale, si elle tend à se réduire en France, reste encore satisfaisante en Afrique. Certes, l'Empire est lui aussi touché par l'arrêt des exportations de la France vers ses possessions. Et le problème de la participation de l'Afrique à l'approvisionnement de la mère-patrie se complique, de ce fait, chaque jour davantage. Mais la belle vitalité dont font preuve les Français d'Afrique, leur ingéniosité à rechercher, par une meilleure utilisation des ressources locales, une solution — fût-elle de fortune — aux problèmes nouveaux qui se posent à eux, ont maintenu dans l'Empire une activité qui, bien que se ralentissant, reste encore remarquable.

Nos industriels et nos commerçants, arrêtés sur le territoire national par des obstacles de tous ordres, tendent à se tourner vers nos possessions d'outre-mer et à y chercher un champ d'activité qui se refuse à eux dans la Métropole. Malheureusement le problème de l'outillage se pose en Afrique tout comme en France. Il n'y a pas là-bas plus de facilités qu'il n'y en a ici à édifier les installations nécessaires. Aussi les grands desseins africains de nos industriels doivent-ils rester à l'état de projets. Il importe cependant que ce mouvement vers nos Colonies ne soit pas découragé. Si nous ne voulons pas, après la fin de la guerre, confronter immédiatement notre monnaie avec les devises étrangères fortes et enregistrer les hausses vertigineuses de prix que cette confrontation entraînerait, il nous faut tirer du domaine du franc tout ce qu'il peut nous fournir. Il y a donc une vue insuffisante des problèmes qui se poseront demain à la collectivité française dans cette tendance qu'ont diverses administrations à s'opposer aux projets coloniaux élaborés par nombre de nos entreprises, pour la raison que les besoins auxquels ces plans sont destinés à répondre seront, en temps normal, mieux satisfaits par l'étranger. Nous ne savons pas comment nos relations économiques avec l'extérieur pourront reprendre et, après avoir longtemps déploré le peu d'intérêt dont les Français témoignaient à l'égard de leur domaine colonial, il ne faudrait pas arrêter le mouvement à la fois sentimental et utilitaire qui porte nos commerçants et nos industriels vers la nouvelle France. L'Administration a fait tout son devoir quand elle a montré aux néophytes les difficultés qu'ils paraissent ignorer. Pour le reste, elle doit laisser agir la vie, qui, d'ailleurs, a des ressources sur l'étendue desquelles les meilleurs techniciens se trompent fréquemment.

Si, au cours de l'année 1941, l'activité proprement bancaire de nos guichets a été stagnante, notre compartiment titres a connu, en revanche, une grande animation. Mettant à profit l'abondance des fonds disponibles sur le marché, plusieurs collectivités publiques et privées ont fait appel à l'épargne, le plus souvent toutefois pour convertir les emprunts à long terme qu'elles avaient émis en des périodes d'argent cher. Nous nous bornerons à citer au premier rang de celles qui relèvent du domaine public: la Caisse Autonome de Gestion des Bons de la Défense Nationale, d'Exploitation Industrielle des Tabacs et d'Amortissement de la Dette Publique, l'Administration des Postes, Télégraphes, Téléphones, le Crédit National, la Société Nationale des Chemins de Fer Français. De nombreuses entreprises ont également désiré mettre leurs fonds sociaux en harmonie avec l'importance que la hausse des prix a donnée à leur activité. Nous avons ainsi été amenés à réaliser, soit seuls, soit en liaison avec nos confrères, une masse importante d'opérations financières.

Ces opérations ont été facilitées par des hausses de bourse dont on s'est efforcé de modérer l'ampleur ; on n'y est parvenu qu'avec peine et nous avons reçu de multiples ordres d'achat qui sont restés longtemps insaisissables, les ventes se raréfiant de plus en plus. Un meilleur équilibre des offres et des demandes a pu être obtenu par la suite, dans un marché qui a continué à faire preuve d'activité. Enfin, nos guichets ont, comme par le passé, donné tout leur concours au placement des Bons du Trésor et ont obtenu dans ce domaine de très brillants résultats.

Messieurs, le 18 Avril dernier, dix années s'étaient écoulées depuis la fondation de notre Société. Lorsque, le 19 Avril 1932, la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE commençait ses opérations, un certain scepticisme se manifestait dans divers milieux autorisés quant à ses possibilités d'existence. La tâche était certes difficile en soi car les charges assumées par le nouvel Établissement étaient lourdes et le fonds de commerce racheté bien compromis. Mais à ces difficultés propres, les événements allaient en ajouter de plus dures encore. Après la crise économique et bancaire qui dura jusqu'en 1936, nous avons connu la crise sociale, puis la crise monétaire et enfin la crise extérieure. Ces difficultés accumulées n'ont cependant pas eu raison de l'énergie de nos cadres, du dévouement de notre personnel. Manœuvrant avec maîtrise et rapidité dans une mer particulièrement agitée, les dirigeants de notre Établissement ont su éviter les récifs et conduire le vaisseau en eau calme.

La Banque s'est affermie, puis développée, en restant dans sa ligne nationale. Conglomérat d'anciennes maisons régionales ou locales, son réseau présentait de graves lacunes. Nous avons donc eu pour souci de reprendre la politique suivie par le Comptoir d'Escompte de Mulhouse et d'attirer à nous des Établissements régionaux qui éprouvaient le besoin de se joindre à une Banque mieux à même, par son rayonnement national, de diviser ses risques. Ainsi nous avons poursuivi une expansion nécessaire tout en réalisant une rationalisation conforme à l'intérêt général. Toutefois, si notre réseau est beaucoup plus complet qu'il ne l'était à notre création, nous restons encore absents d'un certain nombre de centres qui comptent dans l'économie française. Ce sont là des vides que nous ferons de notre mieux pour combler. Il est possible que nous n'y parvenions pas sans difficulté car l'opinion semble couramment admise d'un développement excessif du réseau des Banques. Qui n'a pas entendu souligner le paradoxe de la présence de la plupart des Établissements de Crédit jusque dans le plus reculé de nos cantons ?

Dans cette abondance de guichets, Frédéric Bastiat aurait vu l'heureuse manifestation de la concurrence et il aurait proclamé fortuné le pays où l'on se dispute à ce point les usagers du crédit. Aujourd'hui, au contraire, on déclare cette abondance grosse de périls. Car elle est, dit-on, la source de frais inutiles dont, en définitive, le public supporte le poids, soit que certains Établissements se livrant à une politique aussi dispendieuse ne puissent durer, soit que cette erreur collective conduise les Banques à une politique d'argent cher.

Si Bastiat était trop optimiste sur les vertus de la concurrence, on oublie peut-être trop souvent aujourd'hui les indéniables avantages qu'elle vaut à celui en faveur de qui elle s'exerce. Au demeurant, le réseau des grands Établissements de Crédit français n'est-il pas tellement serré. En France, il ne dépasse, pour aucun d'entre eux, 565 sièges permanents.

Il est d'ailleurs curieux que la thèse de l'excessive dispersion bancaire soit formulée à l'heure où l'on souhaite voir le chèque se substituer au billet dans les transactions courantes. C'est avant tout sur l'insistance du personnel entretenu dans leurs petits sièges ruraux par les Établissements de Crédit que de nombreux paysans se décident à ouvrir un compte en banque. Il est donc peu logique, si l'on estime désirable la généralisation du paiement par chèque, de souhaiter la disparition des meilleurs agents de cette généralisation. On peut, d'autre part, se demander si un réseau d'agences plus distendu correspond à une série de mesures prises par l'État pour atteindre certaines fins reconnues par lui d'intérêt général. Le souci de favoriser la domiciliation des effets de commerce, celui de rendre plus aisé l'octroi de crédits bancaires à l'agriculture, le désir de décentraliser l'industrie et de rapprocher l'usine du village, toutes ces préoccupations des pouvoirs publics ne postulent pas l'existence de Banques ayant seulement quelques grosses agences.

Mais il y a plus : le raisonnement par lequel on tente de justifier un changement dans la structure des grands Établissements de Crédit pêche par la base, car la source principale des charges de ces Établissements n'est pas dans leurs petits guichets — dont chacun est d'ailleurs pourvu d'un personnel très restreint. Le fait le plus lourd des banques réside dans les énormes services centraux que requièrent et le formalisme abusif dans lequel a versé notre droit et les exigences excessives de diverses collectivités publiques ou semi-publiques et le rôle fiscal que nous imposent les lois. Si l'on veut donc alléger les frais généraux des Établissements de Crédit, c'est d'abord dans leurs services centraux qu'il faut trancher. La mesure

sera d'autant plus opportune qu'on y libèrera une masse d'agents qui se livrent sans joie à une tâche trop souvent fastidieuse et dans laquelle leur personnalité ne peut s'affirmer qu'en réaction contre un injuste destin. Au contraire, la fermeture de guichets, en restreignant les débouchés pour ceux qui se sentent aptes à commander, en supprimant des postes où la tâche est diverse et vivante, risque d'alourdir l'atmosphère des Banques sans alléger sensiblement leurs frais.

Ajoutons que la Banque ne saurait être assimilée à un commerce quelconque. Il convient de ne pas l'oublier, nos Établissements vivent de la permanence de leurs ressources. Or, un large réseau est le gage d'une telle permanence non seulement par la division des risques qu'il permet, mais encore et surtout par le fait qu'il augmente les chances de voir les bénéficiaires des chèques tirés sur nos caisses être eux-mêmes nos clients ; lorsqu'il en est ainsi, les chèques dont la banque est le tiré ne donnent plus lieu à une sortie de fonds mais à un simple virement de compte à compte qui laisse intacte sa trésorerie. Il n'est pas douteux que, même s'il est improductif en apparence, un guichet de banque peut, de la sorte, être indirectement rentable ; car l'amélioration des emplois qu'il permet, en assurant aux fonds dont dispose la Banque une plus parfaite stabilité, compense, dans une certaine mesure, les frais que coûte son maintien. Sans admettre que tout guichet rapporte ce qu'il coûte, il convient donc de faire preuve de beaucoup de mesure dans une politique tendant à en limiter le nombre. L'exemple de l'Angleterre nous y convie, où les « big five » avec un nombre d'agences quatre fois plus élevé que nos deux plus grands Établissements de Crédit ont un effectif d'employés inférieur d'au moins 40 % et pratiquent une politique de loyer de l'argent qui est très modérée. Ainsi est administrée avec éclat la preuve que la cause de l'alourdissement des frais généraux des Banques ne doit pas être recherchée dans la multiplication des guichets exploitants.

Cette digression, qui n'est pas un plaidoyer car notre dessein ne saurait être d'entreprendre la création dans les provinces où nous ne sommes pas installés d'une foule de petits sièges, nous a paru nécessaire pour redresser des erreurs auxquelles un examen simpliste du problème de la structure des Banques conduit des observateurs mal informés. Nous restons, comme ces observateurs, persuadés de l'intérêt que présente une réduction des charges des Banques, mais nous pensons qu'il faut établir dans les causes de ces charges une hiérarchie qui corresponde à la réalité. Il serait d'ailleurs d'un haut intérêt national qu'une étude minutieuse et pratique des répercussions qu'ont sur de grosses administrations privées comme les nôtres certains vices qui pèsent sur l'ensemble de l'organisation du Pays, permit de déceler avec clarté un mal hélas trop général et dont la suppression conditionne, selon nous, le redressement réel de la Nation.

Les données exactes du problème de la structure des Banques étant ainsi précisées, nous sommes fondés à penser qu'il sera permis à notre Établissement qui, il convient d'y insister, n'a eu devant lui, pour se réaliser, qu'une courte décade, de mener à bien une expansion du terme de laquelle il n'est d'ailleurs plus très éloigné. Car l'œuvre déjà accomplie au cours de ces dix premières années est considérable et toute à l'honneur de notre personnel dont il nous faut de souligner le zèle et l'esprit de corps. Nous nous devons d'avoir ici une pensée particulière pour ceux de nos agents que des circonstances adverses tiennent loin de nous. Nos trop nombreux prisonniers qui nous font cruellement défaut se sont, pendant des années, dépensés sans compter pour leur Maison ; celle-ci ne les oublie pas et elle attend avec impatience le moment où ils pourront participer de nouveau à l'œuvre commune.

Nous voulons aussi accorder une mention spéciale au dévouement et à l'entrain magnifiques que montrent nos équipes coloniales. Elles ont fourni un effort remarquable et qui nous vaut les plus grands éloges.

Messieurs, c'est par cette alacrité, ce goût de l'action, cette passion de servir, que notre Maison a pris ses traits particuliers, et la faveur croissante qu'elle a trouvée dans l'élite du monde agricole, commercial et industriel, lui a donné la preuve qu'elle est dans la bonne voie. Vous pouvez être assurés qu'elle ne se laissera pas gagner par l'amollissement du succès et que, tournée vers les nouveaux devoirs que lui crée chaque jour une situation instable, elle saura, sans oublier les principes éprouvés de la technique bancaire traditionnelle, rester hardie et jeune dans la conception, prudente et mesurée dans l'exécution.

Le bilan que nous soumettons cette année à votre approbation et dans lequel les comptes de la Succursale de Londres, dont nous restons toujours sans nouvelles, figurent pour leurs soldes au 31 Mars 1940 — les derniers dont nous ayons connaissance — marque un progrès sensible sur celui du 31 Décembre de l'année dernière. Il atteint en effet Fr. 14.324.006.435,58 contre Fr. 10.214.897.071,24, soit une augmentation de 41 %.

Comme il est de règle, c'est la hausse des dépôts qui a été l'élément moteur d'une telle évolution. La somme des Comptes courants et des Comptes créditeurs est en effet passée de Fr. 9.364.136.288,44 à Fr. 13.132.842.131,62, en progrès de Fr. 3.768.705.843,18, représentant 40 %.

A l'actif, la quasi-totalité de cette augmentation se retrouve dans le Portefeuille Effets qui, montant de Fr. 6.478.036.834,05 à Fr. 10.238.552.200,97, s'est accru de Fr. 3.760.515.366,92. Il est regrettable que ce soit au gonflement de nos avoirs en valeurs du Trésor à court terme et non à celui de nos effets de commerce qu'un tel progrès soit imputable.

La constatation pessimiste qu'une pareille remarque appellerait quant à l'évolution de l'exploitation bancaire doit cependant être corrigée par le fait que nos débiteurs ont marqué une hausse sensible. De Fr. 1.289.360.131,43 au 31 Décembre 1940, ils sont montés à Fr. 1.670.147.272,05, soit un progrès de Fr. 380.787.140,62, ou 29,5%. Il convient toutefois de noter que le chiffre des débiteurs reste extrêmement faible par rapport au total des ressources dont il représente 12,6%.

Parmi les autres variations de l'actif, nous soulignerons celle du poste « Portefeuille-Titres », dont la hausse de Fr. 12.358.837,55 est uniquement due à notre participation dans l'augmentation du capital de notre filiale africaine, augmentation que nous vous avons d'ailleurs fait prévoir dans notre rapport de l'an dernier.

Vous remarquerez également la hausse du poste « Immeubles, Installations, Matériel et Participations Immobilières ». Cette hausse est due à l'accroissement des moyens mis par nous à la disposition de notre société filiale, la Compagnie Immobilière Française, qui a pu de la sorte reprendre l'ensemble des immeubles possédés par la Banque Nationale de Crédit ou sa filiale, et que nous occupions au titre de locataire. Par cette opération, la Compagnie Immobilière Française se trouve grouper un domaine important, autrefois réparti entre plusieurs sociétés.

La hausse de notre portefeuille titres et de nos participations immobilières a été beaucoup plus que compensée par l'accroissement de nos fonds propres qui sont montés de 205 millions à 450 millions. Ainsi l'augmentation de capital dont nous vous avons entretenus au cours des diverses assemblées extraordinaires de l'exercice 1941, n'a pu qu'accentuer une liquidité dont le coefficient, l'an dernier déjà, était fort élevé.

Nos bénéfices pour 1941, déduction faite des charges et impôts, de même que des provisions et amortissements jugés opportuns, ont été de..... Fr. 39.329.184,31

Compte tenu du report à nouveau restant après prélèvement décidé par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 25 Novembre 1941, soit..... Fr. 2.674.820,88
le solde du compte de Profits et Pertes ressort à..... Fr. 42.004.005,19

Ce bénéfice nous permet d'attribuer aux actions nouvelles, comme aux actions anciennes, un dividende de 6%, égal à celui des années précédentes, soit au total 21 millions de francs. Toutefois les prescriptions de la loi du 28 Février 1941 sur la limitation des dividendes nous obligent, en raison de la date à laquelle a été réalisée notre augmentation de capital, à ne mettre en distribution qu'une somme de Fr. 18.725.000, »; le surplus, soit Fr. 2.275.000, » ira donc grossir le report à nouveau qui, vous le savez, demeure à la disposition des actionnaires.

La répartition des bénéfices que nous soumettons à votre agrément se présente donc comme suit :

— Solde du compte de Profits et Pertes	Fr. 42.004.005,19
— Réserve légale (5% du bénéfice de l'exercice)	Fr. 1.966.459,21
— Attributions statutaires (art. 43)	Fr. 22.636.272,51
	<u>Fr. 24.602.731,72</u>
	<u>Fr. 17.401.273,47</u>
Sur le reliquat de	Fr. 17.401.273,47
nous vous proposons de prélever, afin de l'affecter à la réserve extraordinaire, la somme nécessaire pour porter le montant total de nos réserves à Fr. 110.000.000, soit	Fr. 8.033.540,79
Il resterait, en définitive, après ce prélèvement.....	Fr. 9.367.732,68
auxquels s'ajouterait la somme de.....	Fr. 2.275.000, »
non distribuable actuellement, pour former un report à nouveau total de	Fr. <u>11.642.732,68</u>

Un acompte de 10 francs ayant été distribué le 10 janvier dernier, le solde du dividende susceptible d'être réparti, soit Fr. 16,75 sera, si nos propositions reçoivent votre approbation, mis en paiement le 18 Mai prochain, sous déduction des impôts.

**

Dans notre rapport de l'an dernier, nous vous avons indiqué que l'application à votre Société de la loi du 16 Novembre 1940 avait réduit d'un tiers le nombre maximum des membres de votre Conseil d'Administration et, qu'en conséquence, nous nous trouvions contraints de reprendre la disposition de l'un des deux sièges attribués en 1937 à des représentants de la Banque Adam, au moment de l'absorption de cet Établissement par notre Maison. M. Marcel LACROIX nous a, en conséquence, remis sa démission. Nous regrettons que les circonstances aient provoqué ce départ qui nous prive d'un collègue dont le dévouement aux intérêts sociaux s'était à maintes reprises affirmé et dont les avis nous étaient d'un grand prix. Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus de sa gestion à M. Marcel LACROIX.

L'expansion coloniale de notre Maison nous faisait un devoir de nous entourer des conseils de personnalités instruites des problèmes de notre Empire. Nous avons en conséquence appelé à siéger parmi nous MM. Léon CAYLA, Gouverneur Général honoraire des Colonies, et Jules VINSON, ancien Président du Tribunal de Commerce d'Alger et Président de notre filiale africaine.

La carrière coloniale de M. Léon CAYLA a été éclatante; nous nous bornerons à évoquer ici l'œuvre qu'il a réalisée à Madagascar et qui lui a valu une juste notoriété. Par sa connaissance de l'Afrique et par l'autorité que lui ont donnée ses hautes fonctions, M. CAYLA sera pour nous un conseiller précieux.

La personnalité de M. Jules VINSON est bien représentative de cette génération d'hommes à laquelle, depuis le début du XX^e siècle, l'Algérie doit son essor. Ses qualités morales et sa compétence ont valu à M. VINSON d'être appelé à siéger dans les Conseils d'Administration de nombreuses Sociétés où ses avis judicieux font autorité. Nous nous félicitons qu'il ait bien voulu mettre à notre disposition son expérience des hommes et des affaires de l'Afrique du Nord.

**

Vous êtes appelés, conformément à l'article 19 des statuts, à procéder au renouvellement partiel du Conseil d'Administration. Le sort a désigné comme membre sortant M. Jacques de ROHAN-CHABOT qui se représente à vos suffrages.

Vous aurez enfin à renouveler à vos Administrateurs l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867. Comme les années précédentes, il n'a été fait usage de cette autorisation que pour les opérations normales et courantes de votre Société; ces opérations, dont les résultats sont compris dans les comptes que nous soumettons à votre approbation, font, conformément au décret-loi du 8 Août 1935, l'objet d'un rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1941

(avant répartition)

ACTIF	PASSIF
<p>Espèces en Caisse et Avoirs dans les Banques d'émission Fr. 742.846.693,03</p> <p>Avoirs dans les Banques et chez les Correspondants » 1.107.171.152,94</p> <p>Portefeuille Commercial, B. D. N. et Bons du Trésor » 10.238.552.200,97</p> <p>Coupons à encaisser » 176.494.048,28</p> <p>Comptes Courants et Comptes Débiteurs » 1.670.147.272,05</p> <p>Débiteurs par Acceptations » 82.483.627,61</p> <p>Portefeuille Titres » 45.368.907,35</p> <p>Immeubles, Installations, Matériel et Participations Immobilières » 84.000.000, »</p> <p>Comptes d'Ordre et Divers » 150.754.180,32</p> <p>Annuités Installations B. N. C. » 26.188.353,03</p> <p style="text-align: right;">Total Fr. 14.324.006.435,58</p>	<p>Comptes Courants et Comptes Crédeurs Fr. 13.132.842.131,62</p> <p>Bons à échéance fixe » 150.297.400, »</p> <p>Acceptations et Crédeurs par Acceptations » 82.483.627,61</p> <p>Comptes d'Ordre et Divers. » 440.190.918,13</p> <p>Annuités Installations B. N. C. » 26.188.353,03</p> <p>Capital » 350.000.000, »</p> <p>Réserves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Légale Fr. 4.888.982,33 - Extraordinaire » 95.111.017,67 <p>Profits et Pertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Report à nouveau Exercice 1940 Fr. 2.674.820,88 Résultats Exercice 1941 » 39.329.184,31 <p style="text-align: right;">Total Fr. 14.324.006.435,58</p>

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE 1941

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que votre Assemblée générale du 21 Mai 1941 a bien voulu nous renouveler en vue de la vérification des comptes des exercices 1941 et suivants.

Nos contrôles ont été effectués au siège social et dans certains centres administratifs situés en zone libre et en zone occupée. Nous avons, selon notre habitude, suivi à Paris les opérations d'inventaire du Portefeuille titres, des Valeurs de trésorerie et de l'encaisse. D'autre part, les procès-verbaux établis par l'Inspection Générale ont grandement facilité les sondages que nous avons pratiqués dans la comptabilité sociale. Nous avons pu ainsi constater la sincérité des indications portées au bilan et aux comptes de résultats résumés au 31 Décembre 1941, qui sont aujourd'hui soumis à votre approbation dans la continuité de forme prescrite par le décret du 30 Octobre 1935.

Comme l'an dernier, les comptes de la Succursale de Londres sont repris au 31 Décembre 1941 d'après la dernière situation connue. Il en est de même pour les correspondants étrangers avec qui les rapports sont interrompus par suite des événements. Par ailleurs, il a été tenu compte dans l'établissement du bilan social des incidences que pouvait avoir le régime applicable aux relations avec l'Alsace Lorraine.

Vous trouverez dans le rapport du Conseil d'Administration qui nous a été dûment communiqué, tous renseignements désirables sur l'activité de vos sièges d'exploitation, tant dans la métropole qu'aux colonies. Quant à nous, nous vous confirmons les indications d'ordre comptable qui sont contenues dans ce rapport.

Le développement des affaires sociales au cours de l'exercice a eu pour effet de porter le total des postes du bilan à Fr. 14.324.006.435,58 contre, au 31 Décembre 1940 Fr. 10.214.897.071,24

Cet accroissement de Fr. 4.109.109.364,34

s'expliquant par les divers mouvements ci après :

A L'ACTIF

Les **Espèces en Caisse et Avoirs dans les Banques d'émission** (Fr. 742.846.693,03) accusent une diminution de Fr. 221.650.694,09 qui porte notamment sur les avoirs dans les banques d'émission.

Les **Avoirs dans les Banques et chez les Correspondants** (Fr. 1.107.171.152,94) sont en augmentation de Fr. 169.618.277,69 par suite surtout de la reprise des opérations de bourse et de placement de titres.

Le **Portefeuille Commercial, B. D. N. et Bons du Trésor** (Fr. 10.238.552.200,97 contre Fr. 6.478.036.834,05) accuse la progression très importante de Fr. 3.760.515.366,92 qui est, à peu de chose près, la contrepartie de l'augmentation signalée au Passif dans les Comptes courants et Comptes crédeurs. Cette progression se cantonne dans les Valeurs du Trésor; par contre, ainsi que le souligne le rapport du Conseil, le Portefeuille commercial est en régression.

Les **Coupons à Encaisser** (Fr. 176.494.048,28) sont en diminution de Fr. 8.942.929,55

Les **Reports**, qui étaient de Fr. 10.277.707,20 ne figurent plus au bilan, ce genre d'opérations ayant cessé.

Les **Comptes Courants et Comptes Débiteurs** (Fr. 1.670.147.272,05 contre Fr. 1.289.360.131,43) présentent une augmentation de Fr. 380.787.140,62 qui témoigne du concours que votre Établissement ne cesse d'apporter au commerce et à l'industrie.

Par suite des amortissements successifs dont elles ont fait l'objet, les créances litigieuses, y compris les traites impayées sur mobilisés, sont ramenées à des montants dont le recouvrement paraît ne présenter aucun aléa.

Les **Débiteurs par Acceptations** (Fr. 82.483.627,61) sont en diminution de Fr. 40.078.668,19

Le Portefeuille Titres s'élève à Fr. 45.368.907,35 ; son accroissement net de Fr. 12.358.837,55 a pour cause principale la participation prise dans l'augmentation de capital de votre filiale, la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (AFRIQUE). Par contre, les réalisations de titres et les amortissements effectués en cours d'exercice ont ramené l'augmentation de ce poste au chiffre ci-dessus.

Le Portefeuille Titres est inventorié sur les mêmes bases que précédemment, étant observé que les titres non libérés sont portés pour les montants versés.

Les Immeubles, Installations, Matériel et Participations Immobilières (Fr. 84.000.000, ») sont en accroissement de Fr. 21.000.000, » du fait, notamment, de la part prise dans l'augmentation de capital de votre filiale, la COMPAGNIE IMMOBILIÈRE FRANÇAISE, qui dispose à l'heure actuelle d'un domaine immobilier très important dans lequel sont installés les sièges d'exploitation de votre Société.

Chacun des éléments de ce poste a été diminué, comme précédemment, des amortissements jugés nécessaires.

Les Comptes d'Ordre et Divers (Fr. 150.754.180,32), en augmentation de Fr. 47.026.805,02 se composent des comptes signalés dans nos précédents rapports, savoir : souscriptions en cours, plus nombreuses et plus importantes qu'en 1940 et stocks d'économat, auxquels s'ajoutent des écritures entre Succursales dont la régularisation s'est trouvée retardée par les difficultés de communications.

Les Annuités Installations B. N. C. (Fr. 26.188.353,03) sont diminués de l'annuité de l'exercice s'élevant à Fr. 1.247.064,43

AU PASSIF

Les Comptes Courants et Comptes Crédeurs passent de Fr. 9.364.136.288,44 à Fr. 13.132.842.131,62, soit une augmentation de Fr. 3.768.705.843,18 qui correspond à 40 % du chiffre de 1940.

Les comptes de la clientèle contribuent, de beaucoup pour la plus grande part, à cette augmentation ; le surplus se répartit entre les comptes des correspondants, chèques à payer, provisions pour coupons domiciliés, souscriptions et divers.

Les Bons à Échéance fixe (Fr. 150.297.400, ») sont en régression de Fr. 79.004.200, »

Le poste Acceptations et Crédeurs par Acceptations (Fr. 82.483.627,61) accuse la même diminution de Fr. 40.078.668,19 que celle du poste d'Actif dont il est la contrepartie.

Les Comptes d'Ordre et Divers, qui atteignent Fr. 440.190.918,13 contre Fr. 240.779.766,78 sont en augmentation de Fr. 199.411.151,35

C'est le réescompte du Portefeuille, et plus spécialement celui des valeurs de trésorerie, qui est la cause principale de cette augmentation. Les provisions comprises dans cette rubrique se sont, de leur côté, accrues de nouvelles et importantes dotations.

Les Annuités Installations B. N. C. (Fr. 26.188.353,03) sont, comme le même compte de l'Actif et pour la même raison, en diminution de Fr. 1.247.064,43

Le Capital, qui est de Fr. 350.000.000, » est augmenté de Fr. 175.000.000, » par l'émission de 350.000 actions de Fr. 500, » nominal, souscrites en numéraire. Cette augmentation de capital a été rendue définitive par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 Octobre 1941.

Les Réserves comprennent :

La Réserve légale Fr. 4.888.982,33
La Réserve extraordinaire Fr. 95.111.017,67
soit un total de Fr. 100.000.000, »
contre Fr. 30.000.000, »

Elles se sont ainsi accrues de Fr. 70.000.000, »
dont Fr. 968.986,74 à la Réserve légale, suivant décision de l'Assemblée annuelle du 21 Mai 1941, et Fr. 69.031.013,26 à la Réserve extraordinaire.

Fr. 70.000.000, ».

La dotation à la Réserve extraordinaire se décompose comme suit :

Affectation décidée par l'Assemblée générale ordinaire du 21 Mai 1941 Fr. 6.531.013,26
Reliquat de la prime d'émission après prélèvement sur son montant de Fr. 87.500.000, » des 25 millions destinés au paiement partiel des parts, conformément à la 2^e résolution de votre Assemblée générale extraordinaire du 25 Novembre 1941 Fr. 62.500.000, »
Fr. 69.031.013,26

COMPTE DE " PROFITS ET PERTES "

Le poste « Profits et Pertes » s'élève à Fr. 42.004.005,19.

Il comprend :

— Les résultats de l'exercice Fr. 39.329.184,31
— Le reliquat du Report à nouveau de l'exercice 1940 Fr. 2.674.820,88

Ce reliquat s'explique lui même comme suit :

— Le Report à nouveau était de Fr. 6.301.967,84
— Il a tout d'abord été diminué de Fr. 835.274,56 du fait de la répartition décidée par l'Assemblée annuelle du 21 Mai 1941.

— Ce qui l'a ramené à Fr. 5.466.693,28
— Puis il a été diminué de Fr. 2.791.872,40 pour parfaire à Fr. 27.791.872,40 le prix de rachat des parts bénéficiaires, conformément à la 2^e résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 1941.

D'où le reliquat de Fr. 2.674.820,88

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1941

Grâce à l'activité des divers centres d'exploitation, les résultats de l'exercice 1941 ont atteint, après déduction de toutes charges, impôts, amortissements et provisions, le chiffre de Fr. 39.329.184,31 c'est-à-dire un peu plus du double de celui de 1940.

Le bénéfice commercial entre dans ce chiffre pour Fr. 32.346.350,91
et les produits du Portefeuille titres (coupons et bénéfices sur ventes) pour Fr. 6.982.833,40
Fr. 39.329.184,31

Le Conseil d'Administration vous propose la répartition suivante :

Sur le bénéfice de Fr. 39.329.184,31
1° — 5 % à la Réserve légale Fr. 1.966.459,21
Reste Fr. 37.362.725,10

2° — Dividende statutaire aux actions :
6 % sur Fr. 350.000.000, » soit Fr. 21.000.000, »
dont, compte tenu des dispositions de la loi du 28 Février 1941 :
Fr. 18.725.000, » seraient distribués,
Fr. 2.275.000, » ajoutés au report à nouveau.
Reste Fr. 16.362.725,10

3° — Tantièmes du Conseil d'Administration 10 % Fr. 1.636.272,51
dont, par application de la même loi,
Fr. 795.683,60 seraient distribués,
Fr. 840.588,91 réservés.
Reste Fr. 14.726.452,59

auxquels il sera ajouté le reliquat du Report à nouveau de 1940 de Fr. 2.674.820,88

Le total de Fr. 17.401.273,47

serait affecté :

A la Réserve extraordinaire à concurrence de Fr. 8.033.540,79
ce qui portera les réserves à Fr. 110.000.000, »

Le solde de Fr. 9.367.732,68
étant reporté à nouveau.

A cette dernière somme s'ajoutera la partie non distribuée revenant aux actions, soit Fr. 2.275.000, »

Finalement, le Report à nouveau sera de Fr. 11.642.732,68

Cette proposition, conforme à l'article 43 des statuts, reste également dans les limites fixées par les prescriptions légales sur la limitation des dividendes et des tantièmes. Nous sommes d'avis, en conséquence, que vous donniez votre approbation à cette proposition ainsi qu'au bilan et aux comptes arrêtés au 31 Décembre 1941 qui viennent de vous être présentés.

Paris, le 30 Avril 1942.

Les Commissaires aux Comptes
Agréés par la Cour d'Appel de Paris :
Signé : S. BIEUVILLE, G. MARION, J. RICHET.

RAPPORT SPÉCIAL
DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
sur les opérations prévues à l'article 40
de la Loi du 24 Juillet 1867

EXERCICE 1941

Messieurs,

La sixième résolution que vous avez votée lors de votre Assemblée générale annuelle du 21 mai 1941 a renouvelé aux Membres de votre Conseil, pour l'exercice 1941, l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi de 1867, de passer avec votre Société tous marchés ou entreprises, soit pour leur compte personnel, soit pour le compte d'autres Sociétés dont ils sont administrateurs, sous condition d'observer les prescriptions de ladite loi.

Nous avons, aux termes de l'article 34 de cette loi, modifiée par un décret-loi du 8 août 1935, à vous faire un rapport spécial sur les opérations qui auraient pu être traitées dans les conditions ci-dessus.

D'après les investigations auxquelles nous avons procédé et les déclarations qui nous ont été faites, aucun de vos Administrateurs n'a traité, soit en son nom personnel, soit pour des Sociétés dont il était administrateur, de marchés ou d'entreprises avec la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

Les opérations traitées en 1941 par votre Société et pouvant être visées par l'article 40 ont été, comme précédemment, des opérations courantes de banque, comptes-courants, ouvertures de crédit, escompte, cautions, etc., sur les modalités desquelles la personnalité des administrateurs n'a exercé aucune influence; elles ont été autorisées sans aucune dérogation aux formes et conditions qui sont de règle pour la clientèle en général.

Les multiples opérations qui découlent des liens étroits unissant la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE à ses filiales bancaires se sont développées normalement.

D'autre part, votre Société a poursuivi avec sa filiale immobilière les relations contractuelles répondant à son objet.

L'ensemble de ces opérations ne donne lieu à aucune observation de notre part. Rien ne s'oppose donc au renouvellement de l'autorisation pour l'exercice 1942.

Paris, le 30 avril 1942.

Les Commissaires aux Comptes
Agréés par la Cour d'Appel de Paris :
Signé : S. BIEUVILLE - G. MARION - J. RICHEL.

RAPPORT SPÉCIAL
DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
(Article 16 du Décret du 29 Novembre 1939)

EXERCICE 1941

Messieurs,

Conformément au décret du 29 novembre 1939, nous avons l'honneur de vous rendre compte que, depuis votre Assemblée générale ordinaire du 21 mai 1941 qui a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1940, il s'est tenu le même jour une Assemblée générale extraordinaire. Elle a voté certaines modifications aux statuts pour les mettre en conformité de la nouvelle législation et a, en outre, autorisé votre Conseil à augmenter le capital social de 175 millions de francs, en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital de 175 millions a été réalisée entre le 4 juin et le 3 juillet 1941. Elle a été rendue définitive par une deuxième Assemblée générale extraordinaire tenue le 20 octobre 1941, qui a modifié en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.

D'autre part, une troisième Assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 7 novembre 1941 qui n'avait pu délibérer faute de quorum, a été reportée au 25 novembre. Elle a donné au Conseil tous pouvoirs pour augmenter en une ou plusieurs fois le capital de votre Société de 350 millions de francs. En outre, et en vue de leur annulation, elle a autorisé le Conseil à racheter les parts bénéficiaires aux conditions prévues par les statuts et à en prélever le prix dans des proportions à fixer par lui, partie sur le montant de la prime d'émission afférente à l'augmentation de capital de 175 à 350 millions et partie sur le report à nouveau de l'exercice 1940. L'Assemblée a, enfin, affecté au compte « Réserve extraordinaire » le reliquat de la prime d'émission après le prélèvement prévu ci-dessus.

En conséquence, les articles 15, 16, 39, 43, 44, 45 et 48 des statuts ont été ou modifiés ou annulés.

Selon le vœu de la loi, vos Commissaires aux Comptes ont assisté à ces différentes Assemblées générales.

Paris, le 30 avril 1942.

Les Commissaires aux Comptes
Agréés par la Cour d'Appel de Paris :
Signé : S. BIEUVILLE - G. MARION - J. RICHEL.

RÉSOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve ces rapports. Elle approuve également le bilan tel qu'il est présenté, ainsi que les comptes du neuvième exercice social arrêtés au 31 décembre 1941.

Deuxième Résolution

L'Assemblée, approuvant la répartition du solde bénéficiaire du Compte de Profits et Pertes telle qu'elle lui a été proposée, fixe le dividende de l'exercice 1941 à 6 % pour l'ensemble des actions formant le capital social, soit, au total 21 millions de francs.

Compte tenu des prescriptions de la loi du 28 février 1941 sur la limitation des dividendes, cette somme de 21 millions de francs sera, à concurrence de Fr. 2.275.000 » ajoutée au report à nouveau et, pour le surplus, mise en paiement à compter du 18 mai 1942 sous déduction des impôts et de l'acompte de 10 francs par action payé le 10 janvier dernier.

Elle décide, en outre, d'affecter au fonds de Réserve extraordinaire la somme de Fr. 8.043.540,79 à prélever sur le solde bénéficiaire du Compte de Profits et Pertes, l'ensemble des réserves légale et extraordinaire étant ainsi porté à Fr. 110.000.000, ».

Troisième Résolution

L'Assemblée donne quitus et décharge de sa gestion à M. Marcel LACROIX, Administrateur démissionnaire au cours de l'exercice.

Quatrième Résolution

L'Assemblée, en conformité de l'article 19 des statuts, réélit, pour six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 1948, M. Jacques de ROHAN-CHABOT, Administrateur sortant.

Cinquième Résolution

L'Assemblée ratifie la nomination de deux nouveaux Administrateurs, MM. Léon CAYLA et Jules VINSON, désignés en cours d'exercice par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 19 des statuts.

Sixième Résolution

L'Assemblée — après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par MM. les Commissaires aux Comptes sur les opérations traitées, dans le cadre de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, avec les Sociétés dans lesquelles certains Administrateurs peuvent avoir un intérêt direct ou indirect, comme Administrateurs, Directeurs ou Gérants de ces Sociétés — approuve ce rapport et donne acte au Conseil d'Administration qu'il lui a été rendu compte des dites opérations effectuées au cours de l'exercice 1941.

Elle renouvelle au Conseil d'Administration, pour l'exercice 1942, l'autorisation prévue par l'article 40 précité de la dite loi, un rapport spécial à ce sujet devant lui être présenté par MM. les Commissaires aux Comptes, au cours de l'Assemblée ordinaire annuelle qui se tiendra en 1943.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1941

(après répartition)

ACTIF		PASSIF	
Espèces en Caisse et Avoirs dans les Banques d'émission	Fr. 742.846.693,03	Comptes Courants et Comptes Créditeurs	Fr. 13.133.682.720,53
Avoirs dans les Banques et chez les Correspondants	1.107.171.152,94	Dividende et Tantièmes à payer	» 19.520.683,60
Portefeuille Commercial, B. D. N. et Bons du Trésor	10.238.552.200,97	Bons à échéance fixe	» 150.297.400, »
Coupons à encaisser	176.494.048,28	Acceptations et Créditeurs par Acceptations	» 82.483.627,61
Comptes Courants et Comptes Débiteurs	1.670.147.272,05	Comptes d'Ordre et Divers.	» 440.190.918,13
Débiteurs par Acceptations.	82.483.627,61	Annuités Installations B. N. C.	» 26.188.353,03
Portefeuille Titres.	45.368.907,35	Capital	» 350.000.000, »
Immeubles, Installations, Matériel et Participations Immobilières	84.000.000, »	Réserves : - Légale	Fr. 6.855.441,54
Comptes d'Ordre et Divers	150.754.180,32	- Extraordinaire	» 103.144.558,46
Annuités Installations B. N. C.	26.188.353,03	Profits et Pertes : Report à nouveau Exercice 1941 »	11.642.732,68
Total	Fr. 14.324.006.435,58	Total	Fr. 14.324.006.435,58

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1941

DÉBIT		CRÉDIT	
Répartition :			
Réserve légale 5 % sur Fr. 39.329.184,31 Fr.	1.966.459,21	Bénéfices d'exploitation, déduction faite des charges, amortissements et provisions Fr	32.346.350,91
Dividende aux actions, 6 % sur Fr. 350.000.000, » = Fr. 21.000.000, ».	18.725.000, »	Produits du Portefeuille	6.982.833,40
Fraction distribuable de ce divi- dende en application de la loi du 28 Février 1941 Fr.	1.636.272,51	Titres »	
Tantièmes du Conseil d'Administra- tion 10 % sur Fr. 16.362.725,10 . »	8.033.540,79	Report antérieur »	2.674.820,88
Affectation à la réserve extraordi- naire de la somme nécessaire pour porter le montant total des réserves à Fr. 110.000.000, » .. »			
Report à nouveau :			
- Reliquat des bénéfices de l'Exercice 1941 .. Fr. 6.692.911,80			
- Solde du report à nou- veau de l'Exercice 1940 » 2.674.820,88			
- Solde non distribuable du dividende de l'an- née 1941 » 2.275.000. »	11.642.732,68		
Total Fr.	42.004.005,19	Total Fr.	42.004.005,19